

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation:

L'Université Toulouse III — Paul Sabatier est un Etablissement Public d'Enseignement Supérieur et de Recherche qui a pour mission la Formation Initiale et Continue Tout au Long de la Vie. L'université dispose d'un organisme de formation professionnelle dont le siège est situé à l'Université Toulouse III 118 route de Narbonne Toulouse cedex 09.

Le Service Commun de la Mission Formation Continue et Apprentissage (ci-après MFCA) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier est le service de l'université qui coordonne le développement et la réalisation des formations en présentiel et/ou à distance ou mixtes (associant à la fois présentiel et/ou à distance). La MFCA assure la gestion de l'organisme de formation professionnelle.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Usager: toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de la MFCA représentant l'organisme de formation professionnelle de l'Université Toulouse III.
- Entreprise : personne morale qui passe commande d'une action de formation pour un ou plusieurs salariés.
- Stagiaire : personne physique sous statut de formation continue qui participe à une formation.
- CGV : Conditions Générales de Ventes détaillées ci-dessous.
- Organisme financeur : organismes nationaux ou régionaux ou de branche qui financent les actions.

2. Objet:

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par l'Université Toulouse III et suivies par les stagiaires. La MFCA est l'interlocuteur unique de l'usager dans les champs d'application de ces conditions générales de vente.

Le fait de passer commande, notamment via l'envoi d'un bulletin d'inscription, d'un courriel, d'un courrier, d'un bon de commande ou d'une convention, implique l'adhésion entière et sans réserve de l'usager aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par l'usager ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la MFCA de l'Université Toulouse III, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. L'usager se porte fort du respect des présentes conditions par l'ensemble des salariés, préposés et agents. L'usager reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de la MFCA de



l'Université Toulouse III, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

3. Inscription et documents contractuels :

Le stagiaire devra s'inscrire selon les modalités d'inscription en vigueur pour la formation.

L'usager doit aviser la MFCA des modalités spécifiques de prise en charge de la formation au moment de l'inscription et en tout état de cause avant le démarrage de la formation.

Pour chaque action de formation, un contrat ou une convention, établi selon les articles L.6353-1 et L.6353-2 du Code du travail, est adressé à l'usager pour signature et apposition du cachet s'il y a lieu. L'usager s'engage à retourner à la MFCA avant le démarrage de la formation un exemplaire signé et revêtu du cachet s'il y a lieu.

Pour une action de formation prise en charge par un Organisme financeur, il appartient à l'usager d'effectuer sa demande de prise en charge auprès de celui-ci avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Cet accord sera fourni par le stagiaire et devient une annexe à la convention.

Si l'usager est une personne entreprenant l'action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de l'article L.6353-3 du Code du Travail.

A l'issue de toute formation, une facture sera adressée à l'usager, une attestation de présence sera adressée à l'organisme payeur désigné par l'usager et une attestation de fin de formation remise au stagiaire.

4. Annulation ou report du fait de l'usager :

Toute annulation doit être communiquée par écrit. Si une annulation intervient moins de quatorze jours calendaires avant la date de début de la prestation, hors cas de force majeure, la MFCA facturera les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de cette prestation. Elle se réserve le droit de facturer des frais d'annulation pouvant atteindre la totalité du prix de la prestation.

En cas d'annulation après le début de la prestation, d'absence ou d'abandon du stagiaire entraînant la réduction du montant de la prise en charge des frais de formation par les financeurs prévus, la MFCA se réserve le droit de facturer au bénéficiaire les sommes dues.

Si l'abandon est le fait d'un cas de force majeure, dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et extérieur aux parties) et signalé par l'usager par lettre recommandée avec accusé de réception, en joignant toutes les pièces justificatives utiles, le paiement n'est dû qu'au prorata temporis des heures de formation assurées jusqu'à la date de réception du courrier.

Hormis pour les formations diplômantes, la MFCA offre la possibilité à l'usager, avant le début de la prestation, de substituer au participant inscrit une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins.



5. Annulation ou report du fait de la MFCA:

La MFCA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation, notamment dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation. Dans ce cas, l'usager est prévenu dans les plus brefs délais de cette annulation ou de ce report. Aucune indemnité ne pourra être versée à l'usager et en tout état de cause, les frais de réservation de déplacement et d'hébergement réalisés avant d'avoir obtenu la convocation ne pourront pas être remboursés.

De manière exceptionnelle et en cas de force majeure, la MFCA se réserve le droit de remplacer les intervenants initialement prévus pour assurer la formation par d'autres, garantissant une formation de qualité identique.

En cas de réalisation partielle de la formation du fait de la MFCA, la facturation se fera au prorata temporis des heures réalisées par rapport au nombre d'heures prévues.

6. Prix:

Tous les prix sont indiqués en euros et s'entendent hors taxes ; l'Université Toulouse III étant non assujettie à la TVA pour les actions de formation et d'accompagnement. Les prix comprennent la formation et les supports pédagogiques. Ils n'incluent pas les frais de restauration, de transport ou d'hébergement du stagiaire sauf cas particuliers. Les modalités en sont alors expressément précisées sur la fiche de présentation de la formation ou sur le contrat ou la convention.

7. Modalités et règlement :

- 7.1 : En cas de défaillance de paiement par l'entreprise ou l'organisme financeur, le Stagiaire s'engage à régler toute somme due à terme échu.
- 7.2 : Règlement par le stagiaire en financement individuel. Le montant total dû conditionne l'inscription administrative.
- 7.3 : Règlement par l'Entreprise ou un organisme financeur :

Concernant les frais de formation et/ou les droits d'inscription universitaires le montant est exigible dès la signature de la convention et conditionne l'inscription administrative.

Les modalités de facturation des frais de formation figurent dans les contrats et conventions.

En cas de prise charge partielle de l'organisme, la différence sera directement facturée au stagiaire. Le montant dû est à régler à l'inscription et conditionne l'inscription administrative et donc l'entrée dans la formation.

Il appartient au stagiaire de s'assurer de connaître et appliquer les conditions spécifiques à chaque organisme.

8. Défaut de paiement :

En cas de défaut de paiement dans le délai imparti de 30 jours après envoi de la facture, une première lettre de rappel amiable est envoyée au débiteur.



En l'absence de règlement de ladite créance dans un nouveau délai de 30 jours, un second rappel est émis.

Lorsque la créance n'a pu être recouvrée à l'amiable, un état exécutoire est adressé au débiteur par l'Agent Comptable de l'Université Toulouse III qui procédera au recouvrement contentieux, dans paiement dans un délai de 15 jours. Ces poursuites entraîneront des frais supplémentaires à l'encontre du débiteur.

A défaut de règlement, le stagiaire pourra être exclu des cours. Toute formation réalisée et suivie qui n'aura pas été réglée ne pourra pas faire l'objet d'une nouvelle inscription à l'Université.

9. Contentieux:

A défaut de résolution amiable et, éventuellement après recours au médiateur de l'université (mediateur@univ-tlse3.fr), tout litige de toute nature ou toute contestation relative à la formation ou à l'exécution de la commande sera soumis au tribunal compétent.

La responsabilité de l'Université Toulouse III vis-à-vis de l'usager ne saurait excéder en totalité le montant payé par l'usager à l'Université Toulouse III au titre des présentes conditions.

10. Formations en e-learning:

L'Université Toulouse III propose des formations à distance par le biais de plateformes pédagogiques.

Ces plateformes disposent de tous les outils nécessaires pour suivre efficacement un dispositif d'enseignement à distance : espaces de stockage de ressources, quizz, agenda, outils de communication (classes virtuelles, espaces de tchat et forum), espaces de dépôt de documents, relevés de connexion.

10 .1 Accès à une plateforme et droit d'usage :

Pour accéder à une plateforme, chaque stagiaire recevra par courriel un identifiant et un mot de passe. Les utilisateurs de la plateforme sont seuls responsables de la préservation et de la confidentialité de leur identifiant et s'engagent à ne pas communiquer, céder, vendre ou louer leur identifiant à un tiers. Le non-respect de ces engagements entraînera une radiation automatique de la liste des utilisateurs. L'accès à la plateforme est possible pendant toute la durée de la formation. Les modalités d'utilisation de la plateforme sont précisées dans le protocole individuel de formation remis à l'usager et complétés par la charte informatique de l'Université.

10.2 Préreguis :

Avant le démarrage de la session à distance, chaque utilisateur dispose de la liste des prérequis techniques.



10.3 Droit d'usage personnel:

L'identifiant et le mot de passe délivré au stagiaire sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive de l'usager. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés. L'usager se porte garant auprès de la MFCA de l'exécution de cette clause par tout stagiaire et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. L'usager informera sans délai la MFCA de la perte ou du vol des clés d'accès. En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, la MFCA se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

10.4 Assistance:

La MFCA met à la disposition des utilisateurs une assistance technique et pédagogique joignable par courriel du lundi ou vendredi aux heures de bureau.

L'assistance est destinée à identifier le dysfonctionnement et, en fonction de la difficulté rencontrée, soit à apporter une réponse immédiate, soit à apporter une solution de contournement acceptable dans les meilleurs délais. Aucune assistance présentielle sur le site du stagiaire n'est prévue.

11. Propriété intellectuelle :

Les contenus des formations en présentiel et/ou à distance, sont des œuvres protégées par des dispositions nationales et internationales en matière de droits d'auteur et de droits voisins. La production numérique des contenus est soumise à une contractualisation entre l'Université et l'auteur ou un collectif d'auteurs (enseignants – vacataires – intervenants professionnels) correspondant à une cession des droits de diffusion et, s'il y a captation audiovisuelle, à une cession des droits à l'image

12. Données personnelles :

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, l'usager s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par la MFCA aux fins de réalisation et de suivi de la formation ; que la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des stagiaires sont des données accessibles à ses services ; que conformément à l'article 32 de la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel modifiant la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ce droit, le requérant doit adresser un courrier postal au Directeur de la MFCA ou un mail précisant son identité et son adresse électronique.

L'usager est responsable de la conservation et la confidentialité de toutes les données qui concernent le stagiaire et auxquelles il aura accès.



13. Confidentialité:

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par la MFCA à l'usager. La MFCA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs les informations transmises par l'usager, y compris les informations concernant les stagiaires.

14. Communication:

L'usager accepte d'être cité par la MFCA comme usager de ses formations aux frais de la MFCA. Sauf engagements particuliers et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13, la MFCA peut mentionner le nom de l'usager, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle (sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant).

15. Droit applicable – Attribution de compétence :

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre l'usager et la MFCA à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal compétent de Toulouse,

16. Divers:

Les présentes conditions expriment l'intégralité des obligations de l'usager ainsi que de celles de la MFCA.

La MFCA se réserve le droit de modifier unilatéralement les termes des présentes, les conditions applicables étant celles en vigueur à la date de passation de la commande par l'usager.

Dans l'hypothèse où l'une des dispositions des présentes conditions serait considérée nulle en vertu d'une disposition légale ou réglementaire, présente ou future, ou d'une décision de justice revêtue de l'autorité de la chose jugée et émanant d'une juridiction ou d'un organisme compétent, cette disposition du contrat serait alors réputée non écrite, toutes les autres dispositions des présentes conditions conservant force obligatoire entre les Parties.



Le fait que l'une ou l'autre des parties ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales ne pourra jamais être considéré comme une renonciation de sa part aux droits qu'elle tient des présentes.